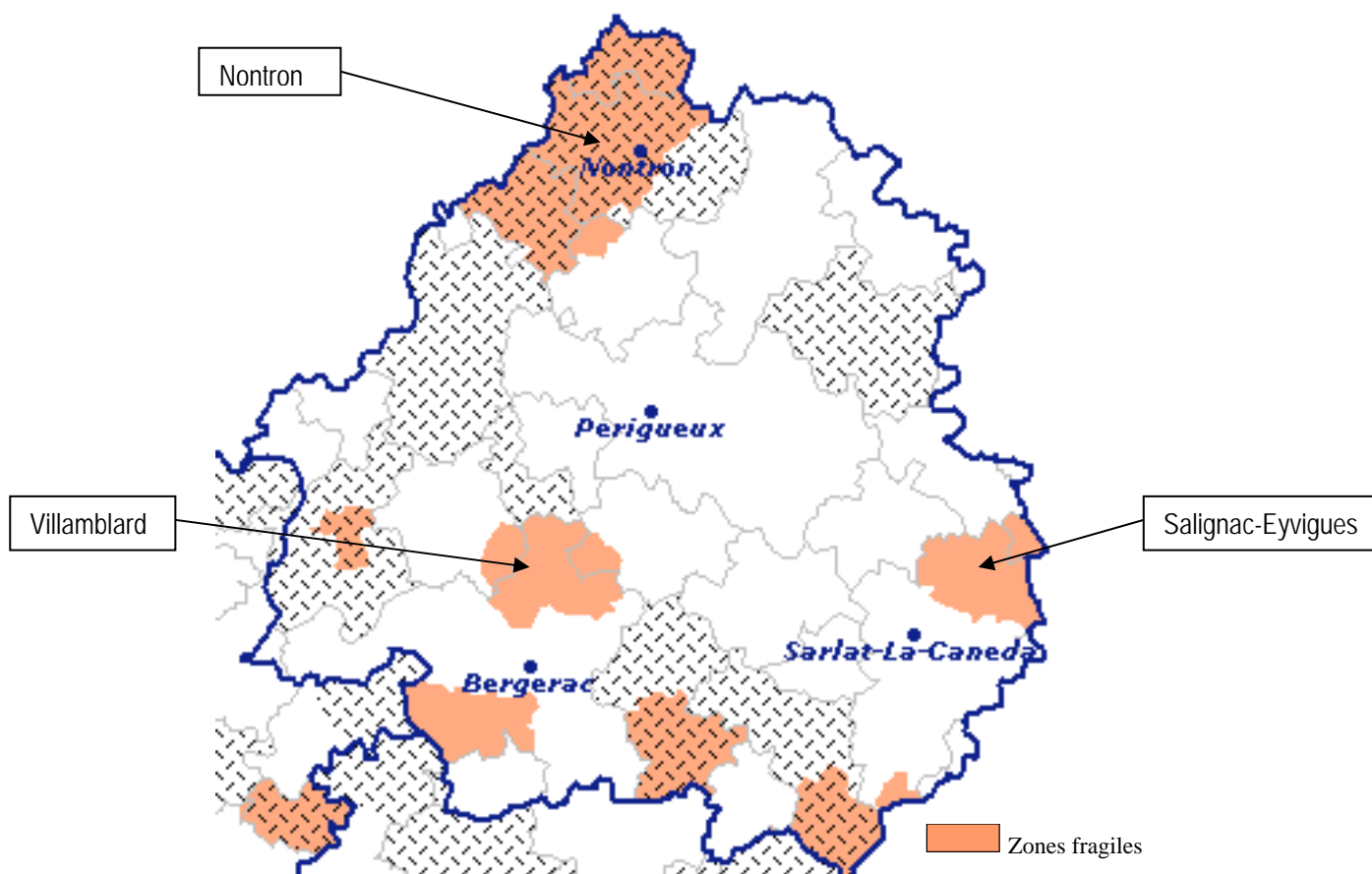


Carte des zones fragiles

Extrait du [Schéma régional d'organisation des soins de mars 2012](#)
Inscrit dans le Projet Régional de Santé d'Aquitaine



Territoires concernés

Pays du Grand Bergeracois

- Canton de Villamblard
- Canton de Beaumont en Périgord
- Canton de Sigoulès

Pays Périgord Vert :

- Canton de Bussière-Badil
- Canton de Nontron
- Canton de Mareuil-sur-Belle

Pays Périgord Noir

- Canton de Salignac-Eyvigues
- Canton de Villefranche du Périgord

Pays Isle en Périgord

- Commune de Montpon-Menesterol

Zones fléchées éligibles au CESP

Canton de Villamblard

Canton de Nontron

Canton de Salignac-Eyvigues

L'information concernant la classification des zones fragiles en Dordogne intéresse les étudiants en médecine susceptibles de signer un [Contrat d'Engagement de Service Public](#)

Contrat d'engagement de Service Public

Pour Qui ?

- Tous les étudiants en médecine admis à poursuivre leurs études médicales à l'issue des épreuves de classement de fin de première année.
- Les internes à tous les stades de leur 3^o cycle.

Quels engagements ?

- Consacrer la totalité de leur exercice professionnel (avec obligation de pratiquer les tarifs conventionnés) à compter de la fin de leur formation pour une durée égale à celle pendant laquelle lui aura été versée l'allocation mensuelle dans une zone très sous dotée définie par les Agences Régionales de Santé
- La durée de cet engagement d'exercice ne peut être inférieure à deux ans [et réparties par le Centre National de Gestion.](#)

Quelles contreparties?

- Après sélection, ces étudiants/internes bénéficient d'une prime mensuelle de **1 200 euros brut** (en plus de la rémunération d'externe et compatible avec une bourse), jusqu'à la fin de leurs études.
- Le début de versement de l'allocation est fixé au 1er octobre pour les étudiants et au 1er novembre pour les internes retenus, même si les formalités administratives du contrat prennent quelques semaines de retard (rétroactivité).

Procédure

- Chaque UFR médicale dispose d'un quota annuel de contrats fixé par arrêté interministériel et organise, dans ce cadre, un appel à candidatures en début d'année universitaire.
- La sélection se fait sur dossier, par une commission facultaire, composée notamment d'un interne et d'un étudiant en médecine et du directeur de l'ARS qui a voix prépondérante.
- Le dossier sera jugé sur la qualité du projet professionnel et les motivations de l'étudiant pour exercer dans l'un de ces territoires. Les dossiers sont déposés au secrétariat de la faculté.
- La liste des étudiants et internes sélectionnés est envoyée au Centre National de Gestion (<http://www.cng.sante.fr/Liste-des-Lieux-d-Exercice-LLE.html>) qui sera chargé de proposer des contrats aux étudiants candidats. Dès renvoi du document signé par l'étudiant, le versement de l'allocation débute.

Contact : Département du 3^{ème} cycle des études médicales spécialisées Bordeaux : **05 57 57 13 42**

Liste des communes concernées en Dordogne

Zones très sous dotées en Dordogne (mars 2012) - 1 -			
Territoires concernés	Code	Commune	Nbre d'hab. RP 2008 Insee
Grand Bergeracois Canton de VILLAMBLARD	24031	Beauregard et Bassac	294
	24034	Beleymas	245
	24077	Campsegret	398
	24123	Clermont de Beauregard	117
	24155	Douville	437
	24161	Eglise Neuve d'Issac	129
	24211	Issac	374
	24233	Laveyssiere	1 126
	24259	Maurens	1 037
	24285	Montagnac la rempse	383
	24414	Saint Georges de Montclard	269
	24422	St Hilaire d'ESTISSAC	112
	24426	St Jean d'Estissac	143
	24427	St Jean d'Eyraud	194
	24431	St Julien de Crempse	201
	24456	St Martin des Combes	199
	24581	Villamblard	900
	Total	Canton de Villamblard	10 167
Périgord Vert Canton de NONTRON	24001	Abjat sur Bandiat	651
	24016	Augignac	826
	24056	Le Bourdeix	260
	24131	Connezac	83
	24209	Hautefaye	112
	24214	Javerlhac et la Chapelle St Robert	901
	24248	Lussac et Nontronneau	341
	24311	Nontron	3 444
	24398	St Estèphe	596
	24411	St Front sur Nizonne	146
	24451	St Martial de Valette	841
	24458	St Martin le Pin	299
	24525	Savignac de Nontron	192
	24528	Sceau St Angel	122
	24548	Teyjat	270
	Total	Canton de Nontron	9 084
Périgord Noir Canton de SALIGNAC-EYVIGUES	24012	Archignac	334
	24050	Borreze	350
	24215	Jayac	192
	24301	Nadaillac	340
	24317	Paulin	273
	24392	St Crépin et Carluet	488
	24412	St Genies	948
24516	Salignac Eyvigues	1 140	
	Total	Canton de Salignac-Eyvigues	4 065